



SOMMAIRE

1 – Informations générales

- 1.1 - Paiement de vos factures (TIPI)
- 1.2 – Etat civil
- 1.3 – Le mot du jardinier
- 1.4 – Environnement - incivilités
- 1.5 – Animation communale
- 1.6 – Centre de loisirs
- 1.7 – Anim'Ado
- 1.8 – Activités économiques

2 – Manifestations

3 – Extraits de Conseils

- 3.1 – Conseil du 12 novembre 2015
- 3.2 – Conseil du 7 janvier 2016

4 – Travaux ou projets

- 4.1 – Casiers à matériaux aux ateliers
- 4.2 – Réfections de chaussée Route de la Nourricerie et Rue du Moulin d'en Haut
- 4.3 – Salle de la Cour Gauthier
- 4.4 – Plantation de rosiers à Gallerand
- 4.5 – Implantation des roses anciennes André EVE

5 – Associations

- 5.1 – ACAC
- 5.2 – Amicale des Anciens
- 5.3 – Club informatique
- 5.4 – L'Avenir
- 5.5 – Familles Rurales Services à la personne
- 5.6 – Comité des fêtes
- 5.7 – COC Football
- 5.8 – Sapeurs Pompiers

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Le début de l'année correspond, pour le Conseil Municipal, au traditionnel vote du budget communal.

Depuis maintenant 2 ans, les dotations de l'Etat ne cessent de diminuer et doivent se poursuivre cette année, ainsi qu'en 2017. Pour notre Commune, la perte cumulée représente un montant d'environ 150 000 €, soit 10 % de notre budget annuel de fonctionnement. De même, les aides et subventions apportées par d'autres financeurs, tels que le Conseil Régional ou Départemental, sont en constante diminution.

Face à cela, les dépenses obligatoires et les charges augmentent, de nouvelles normes, souvent très coûteuses, apparaissent, ce qui pénalise encore plus le nécessaire équilibre budgétaire que toute Commune doit respecter.

Des choix s'imposent donc à notre collectivité. Il convient de trouver des sources de diminution des dépenses de fonctionnement et de freiner les dépenses d'investissement. Des augmentations des recettes peuvent également permettre d'équilibrer ce budget. C'est sans doute une juste combinaison de toutes ces orientations qui sera décidée prochainement, le but étant de permettre de concilier la qualité des services municipaux sans trop pénaliser nos propres budgets.

Un autre point nous touche particulièrement cette année : le projet de fermeture de notre bureau de Poste. C'est encore la disparition d'un service public, après la Gendarmerie il y a quelques années, qui nous menace alors que notre Commune s'apprête à franchir le seuil des 2 000 habitants, que ce bureau représente pour de nombreuses personnes âgées ou sans véhicule, le seul moyen de retirer de l'argent et que de nombreux habitants des communes voisines fréquentent régulièrement ce bureau. Le Conseil Municipal s'oppose à ce projet de fermeture, même si des solutions de repli peuvent se mettre en œuvre. Un groupe de chilleurois s'est constitué en comité de défense pour appeler à la mobilisation de tous. Des pétitions circulent en Mairie et chez les commerçants pour vous permettre de manifester votre désaccord. Nous avons besoin de votre soutien et comptons sur votre mobilisation pour que CHILLEURS reste un pôle d'attractivité. Nous vous remercions par avance.

Bon printemps à toutes et à tous.

Gérard LEGRAND



MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts du lundi au samedi de 9 h à 12 h et le vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Tél : 02.38.39.87.06 - Fax : 02.38.39.28.01

Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr

Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr – Page Facebook : [Mairie Chilleurs Aux Bois](#)

1 - Informations générales

1.1- Moyen de paiement TIPI

INFORMATION SUR LE PAIEMENT DE VOS FACTURES

Vous pouvez effectuer le règlement de vos factures initiées par votre Mairie :

- par carte bancaire

Le mode d'emploi est simple

Il suffit de vous munir de votre « Avis de Sommes à Payer » que vous venez de recevoir, tous les renseignements nécessaires y figurent.

1 > Connectez-vous à l'adresse Internet indiquée : www.tipi.budget.gouv.fr

2 > Saisissez les renseignements demandés

3 > Vérifiez et validez les informations affichées à l'écran

4 > Vous êtes orienté vers la page de paiement sécurisée, saisir les coordonnées de votre carte bancaire

5 > Validez, vous recevez dans votre messagerie électronique la confirmation de votre paiement

- par chèque que vous adresserez par voie postale au Trésor Public de PITHIVIERS, ou directement à la Trésorerie de PITHIVIERS, 15 rue Amiral De La Haye, 45 300 PITHIVIERS

- En espèces en vous rendant à la Trésorerie de PITHIVIERS.

Horaires d'ouverture au public :

- lundi, mardi, jeudi : 08 h 30 à 12 h 00 et 13 h 30 à 16 h 00
- mercredi, vendredi : 08 h 30 à 12 h 00 – fermé l'après-midi

En aucun cas, votre Mairie ne peut accepter vos règlements, que ce soit par chèque ou en espèces

1.2– Etat civil

Au cours de l'année 2015, notre Commune a enregistré :

- 29 naissances
- 9 mariages
- 24 décès

Et a eu le plaisir d'accueillir 40 nouvelles familles.



1.3 – Le mot du jardinier



Nous voilà revenus au Printemps et nous allons pouvoir nous remettre au travail dans le jardin. Pour l'instant, l'hiver n'a pas été bien violent et la tondeuse et la binette n'ont pas eu beaucoup le temps de refroidir. Espérons que des gelées tardives ne viendront pas faire de dégâts dans nos fruitiers.

Je ne vais pas vous redonner les mêmes conseils et choses à faire que l'année dernière ; il vous suffira de consulter le CHILLEURS INFO de février 2015.

AU POTAGER

Pour ceux qui se chauffent au bois, ne jetez pas les cendres, épandez les dans votre jardin. Celles-ci allègeront votre sol et apporteront de la potasse, du fer, plein de bonnes choses pour vos plantations futures. Elles pourront également vous servir pour éloigner les limaces qui risquent d'être nombreuses cette année à cause de l'hiver trop clément.



Ceux qui le peuvent pourront semer à l'intérieur les tomates et fleurs annuelles.

Au potager, vous pourrez également semer des radis et de la salade sous châssis, des petits pois et des carottes en pleine terre.

AU JARDIN D'AGREMENT

Cette année, les **fleurs d'été de la Commune auront comme couleurs : jaune, jaune pâle et blanc avec des feuillages verts et bronze**. A ce sujet, on m'a beaucoup demandé le nom de cette plante à feuillage vert retombant dans les jardinières :



C'est l'IPOMEE BATATA : on la trouve en feuillage vert ou bronze. Par contre, elle est rare en jardinerie. Si elle vous intéresse, je pourrai vous donner des adresses où la trouver.

Toute l'équipe du service **Espaces verts** espère que les **décorations de Noël** vous ont plu. Nous essaierons l'année prochaine de faire mieux et plus.

MERCI aux personnes qui nous ont aidées à préparer les paquets cadeaux et à celles qui nous ont félicitées.



Je vous souhaite **bonne année au jardin.**

Joëlle MILLET

1.4 – Environnement – incivilités

Vous pouvez trouver sur le site internet de la Commune, à la rubrique vie pratique, un guide consacré au tri des déchets ménagers édité par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de PITHIVIERS (Sitomap). Il est impératif de bien respecter ces consignes de tri, à défaut, vos poubelles ne seraient pas ramassées. De même, le Sitomap n'assurera pas la collecte de déchets éparpillés. Dans tous les cas, les déchets non ramassés ne sauraient rester sur le domaine public et doivent être ramassés par leur propriétaire avant d'être retirés.

Il a également été trop souvent constaté des poubelles sorties plus de 24 heures à l'avance avec, pour conséquence, des sacs éventrés.

Outre les déchets ménagers, différents types d'incivilités ont également été constatés : mégots ou canettes jetés sur la voie publique, déjections canines, actes de vandalisme...

De tels agissements vont, bien évidemment, à l'encontre de la qualité de vie au sein de notre village et constituent un coût non négligeable pour notre collectivité. Dans l'intérêt de tous, nous invitons donc chacun à être vigilant sur tous ces points.

1.5 – Animation communale

Lors de la dernière réunion de la Commission Animation Communale, un groupe Décoration a été constitué et a décidé de prendre en charge **les décorations de Noël.**

Afin de créer des décors, nous sommes à la recherche de plaques de contreplaqué marin. Si vous souhaitez nous aider, vous pouvez contacter les Services Techniques de la Mairie au 09.60.41.90.02.

1.6 – Centre de loisirs



Vacances de printemps : Ouverture du lundi 4 au vendredi 8 avril. Inscriptions jusqu'au 4 mars.

Vacances d'été : Ouverture du 6 au 29 juillet et du 22 au 31 août.

Concernant la période estivale, une **réunion d'information et d'inscription** aura lieu le **vendredi 29 avril à 20 heures à la salle du Relais** (rue des Tirelles).

Contact : Carole LEMAY, Directrice ☎ 06.30.87.24.82 - ✉ acmchilleurs@gmail.com

1.7 – Anim'Ado



Anim'Ado organise un camp ados du 8 au 13 juillet à ROZ SUR COUESNON, à 400 mètres du Mont SAINT MICHEL. Différentes activités sont prévues à cette occasion : visite du Mont SAINT MICHEL, char à voile, canoë kayak ...

Contact : Elodie JEANNIN ☎ 06.74.88.39.91 - ✉ elodie.animado@gmail.com

1.8 – Du nouveau à la Maison des Fées !

Gérard RIEAU vient de rejoindre l'équipe. Sa société, RCV pour Rieau Conseil Valorisation, propose ses services pour tous types d'aménagement intérieur : cuisine, salle de bains, peinture et rénovation... Un service menuiserie est également à la disposition de la clientèle.

Tel : 06.71.34.03.08

2 - Manifestations



Téléthon



Sainte Barbe



**Noël des enfants
du personnel communal**



**Cérémonie des vœux
et accueil des nouveaux habitants**

3 – Extraits de Conseils



3.1 - Conseil du 12 novembre 2015

Suppression au 31 décembre 2015 de la régie de recette des services scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil de la volonté de proposer un nouveau mode de paiement des factures émises par la collectivité. Un service d'encaissement des recettes publiques locales permet désormais de régler les factures par carte bleue depuis son domicile via internet : TIPI.

Dans l'objectif d'être efficient et économe, il est donc proposé de supprimer la régie de recettes des services scolaires au 31 décembre 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, est favorable à la mise en place de TIPI comme mode de paiement des factures émises par la collectivité et décide de supprimer la régie des services scolaires au 31 décembre 2015. Monsieur le Maire est chargé de recouvrer les créances des services scolaires, de retirer les fonctions de régisseur titulaire et suppléant aux personnes nommées par arrêté.

Location de la salle du Relais - Tarifs 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, reconduit les mêmes tarifs de location de la Salle du Relais pour l'année 2016 qui s'établissent comme suit :

- * Le week-end : 210 €
- * Tarif du ménage si besoin après l'état des lieux : 50 € par heure

Le Conseil valide les compléments portant sur des consignes générales d'ordre public à apporter au règlement d'utilisation de cette salle.

Location de la salle de la Cour Gauthier- Tarifs 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré reconduit les mêmes tarifs de location de la Salle de la Cour Gauthier pour l'année 2016 qui s'établissent comme suit :

- * Le week-end : 170 €
- * La journée pour Cérémonie Familiale : 100 €
- * Tarif du ménage si besoin après l'état des lieux : 50 € par heure

Le Conseil valide les compléments portant sur des consignes générales d'ordre public à apporter au règlement d'utilisation de cette salle.

Convention de mise à disposition de la salle Jeanne d'Arc pour les Temps d'activités Périscolaires (TAP) à compter du 1^{er} janvier 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Association Paroissiale met à disposition de la Commune la salle Jeanne d'Arc pour les besoins des équipes d'animation dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Il convient d'établir avec l'Association Paroissiale une nouvelle convention de mise à disposition de cette salle pour l'année 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de mise à disposition de la salle Jeanne d'Arc pour les Temps d'Activités Périscolaires, moyennant une participation forfaitaire annuelle de 400 €, et accepte les termes de la convention proposée.

Indemnité d'occupation du bureau par l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile" - Année 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de réévaluation de l'indemnité demandée à l'Association Familles Rurales "Soutien à Domicile", pour l'occupation d'un bureau dans les locaux attenants à la Mairie, afin de couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'entretien.

Le Conseil décide de fixer l'indemnité d'occupation de ce local à 56 € par mois, soit 672 € pour l'année entière, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Cimetière et espace cinéraire - Tarifs au 1^{er} janvier 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire les tarifs des concessions de terrains, du columbarium et des cavurnes dans le cimetière communal pour l'année 2016, soit :

- | | |
|---|---------|
| • Concession 15 ans : | 200 € |
| • Concession 30 ans : | 300 € |
| • Columbarium et cavurne 15 ans : | 900 € |
| • Renouvellement 15 ans : | 450 € |
| • Columbarium et cavurne 30 ans : | 1 200 € |
| • Renouvellement 30 ans : | 600 € |
| • Vacation pour inhumation dans le jardin du souvenir : | 60 € |
| • Fourniture et pose de plaque sur lutrin : | 100 € |

Demande de délai pour le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les impératifs fixés par la loi du 11 février 2005 prescrivant pour le 27 septembre 2015 un agenda d'accessibilité programmée.

La collectivité a missionné par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, un cabinet afin d'établir un diagnostic accessibilité des bâtiments communaux. Ce rapport ne nous étant toujours pas parvenu, il semble difficile d'établir un ordre de priorité des travaux à établir.

D'autre part, les difficultés techniques nécessiteront une période de réflexion qui imposera des choix objectifs pour la réalisation des travaux.

Enfin, une fois le calendrier de réalisation des travaux défini, les crédits devront être affectés et répartis sur les budgets des années à venir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, demande un report de délai de 6 mois, soit au 27 mars 2016 du dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée et du calendrier d'exécution des travaux.

Validation du projet immobilier de NEXITY dans la Zone d'Aménagement Concertée des Tirelles

Le projet immobilier de la Zone d'Activité Concertée des Tirelles est expliqué à l'appui des plans fournis par Nexity. 44 Terrains à bâtir pour un habitat individuel de faible densité sont proposés à la vente. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le projet.

Consultation relative au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une consultation préfectorale datée du 16 octobre 2015, portant sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), et précise que la collectivité dispose d'un délai de 2 mois pour se prononcer sur l'orientation proposée conformément à l'article L 5210-1.

La loi NOTRe (Nouvelle organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 prévoit une révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) en raison d'un nouveau seuil d'intercommunalité fixé à 15 000 Habitants et d'une rationalisation des syndicats de communes,

Pour l'arrondissement de Pithiviers, le projet de schéma présenté, prévoit :

- Le rapprochement de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron (4 293 hab.) avec la Communauté de Communes du Cœur du Pithiverais (13 226 hab.) et la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais (11 225 hab.)
- Le rapprochement de la Communauté de Communes du Malesherbois (8 121 hab.) avec la Communauté de Communes des Terres Puiseautines (7 061 hab.) et la Communauté de Communes du Beaunois (10 517 hab.)
- Par dérogation au vu de sa faible densité de population (inférieure à 30 % de la densité nationale), la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret peut rester en l'état.

A propos des syndicats sur le territoire de la CCBG, une fusion entre le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Oeuf et de ses affluents et le Syndicat Mixte d'aménagement du bassin de la Rimarde est proposée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Donne un avis défavorable à l'unanimité au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) notifié par le Préfet du Loiret le 16 octobre 2016 pour les raisons suivantes :

- Manque de représentation des élus des petites communes rurales,
- Crainte d'une augmentation de la pression fiscale due à des taux plus élevés en vigueur actuellement sur la Communauté de Communes du Cœur du Pithiverais,
- Perte d'identité de notre Commune et de l'ensemble de toutes les petites communes rurales,
- Divergence d'intérêts entre communes rurales et urbaines,
- Pas d'accords obtenus jusqu'à présent sur les transferts de charges liées à la fusion (exemple avec la compétence des bâtiments scolaires),
- Crainte d'un manque de transparence sur des décisions prises au sein d'une Communauté trop élargie,
- Crainte de dépenses supplémentaires dues à la fusion avec l'obligation de créer de nouveaux services techniques et administratifs avec encore plus de personnel qu'actuellement,
- Manque d'écoute et de concertation préalable.

Le Conseil se montre par contre favorable à une fusion avec la Communauté de Communes du Plateau Beauceron (ensemble de communes rurales ayant les mêmes problématiques que l'ensemble des Communes de la CCBG) ainsi qu'à une mutualisation de projets ou services structurants pour le territoire avec la Communauté de Communes du Cœur du Pithiverais, ce qui permettrait de conserver une gestion plus proche, plus efficace et plus humaine de la Communauté de Communes.

3.2 - Conseil du 7 janvier 2016

Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) - Tarifs au 1er janvier 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs suivants de la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour l'année 2016 :

- Raccordement d'une habitation individuelle nouvelle ou existante sur un réseau existant : 2 650 € H.T.
- Raccordement d'une habitation collective nouvelle ou existante : 3 900 € H.T / par habitation collective, complété par un tarif de 2 € par m² de surface de plancher créée.
- Raccordement d'une construction à usage professionnel 2 650 € H.T / construction, complété par un tarif de 1 € par m² de surface de plancher créée, plafonné à 2 100 € H.T.

Demande de subvention DETR 2016 : Aménagement Mairie – Accessibilité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les opérations éligibles et prioritaires au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La Commune a pour obligation de faire des travaux d'aménagement afin de permettre l'accessibilité de la Mairie aux personnes handicapés, conformément à l'arrêté ministériel du 8 décembre 2014 fixant les dispositions, et au décret n° 2006-555 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des Établissements Recevant du Public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite au taux maximum, auprès de Monsieur le Préfet du Loiret, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au titre de l'année 2016, relative aux diverses obligations d'aménagement de la mairie, dont le montant s'élève à 124 100 € HT soit 148 920 € TTC

Demande de subvention DETR 2016 : Défense Incendie

La Commune souhaite renforcer la protection incendie à l'Ouest du bourg, depuis la rue de Marcilly jusqu'à la Rue du vivier en passant par la Route de Neuville. En effet, le réseau dont le débit est insuffisant ne permet pas d'assurer la défense incendie nécessaire pour couvrir les habitations existantes et les futures habitations de la Zone d'Aménagement Concertée la Rouche – Les Tirelles.

Le montant du devis s'élève à 43 873,00 € HT soit 52 647,60 € TTC.

D'autre part, dans le hameau de Gallerand, Rue des Guêtres, la Commune s'est engagée par délibération du 19 mars 2015 à réaliser une aire calcaire permettant aux véhicules du SDIS de stationner, ainsi qu'un raccordement depuis un étang existant afin d'assurer la défense incendie de plusieurs habitations et du secteur boisé environnant. Le montant de ces travaux s'élève à 9 009,00 € HT soit 10 810,80 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite, au taux maximum, auprès de Monsieur le Préfet du Loiret, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2016, relative à la défense incendie de notre Commune dont le coût de l'ensemble des travaux est estimé à 52 882,00 € HT soit 63 458,40 € TTC

4 – Travaux ou projets

4.1- Casiers à matériaux aux ateliers



De nouveaux casiers à matériaux pour nos services techniques.

4.2 – Réfections de chaussée Route de la Nourricerie et Rue du Moulin d'en Haut



4.3 – Salle de la Cour Gauthier



Peinture, nouvel éclairage, mise aux normes accessibilité des équipements électriques ... la salle de la Cour Gauthier s'offre une cure de jouvence.

4.4– Plantation de 300 rosiers à Gallerand



De couleur rouge, 300 végétaux agrémentent la traversée de Gallerand tout en sécurisant le cheminement piétonnier aménagé l'an dernier, délimitant ce dernier des voies de circulation de la RD109. Commandés à la roseraie André Eve, ces derniers ont été plantés par les services techniques municipaux.

4.5 – Implantation des roses anciennes André EVE



5 – Associations

5.1 – ACAC

Section Club Photo :

Lors de son assemblée générale extraordinaire, l'Association Chilleuroise pour les Activités Culturelles a créé une nouvelle Section : Club Photos.

Si cette activité vous intéresse, contactez Bruno CORSETTI, photographe, au 06 76 79 15 70.

Section Bibliothèque :

2 animations sont prévues prochainement :

Une animation intitulée « Comment sont faits les livres » se déroulera du 7 mars 2016 au 7 mai 2016.

Des livres seront exposés et nous organiserons des ateliers de lecture gratuits, pour les enfants.

Ils se dérouleront, le samedi 12 mars, de 10 h à 11 h pour les 0/3 ans et de 11 h à 12 h pour les 4/7 ans, sur inscription préalable par téléphone au 06 87 83 29 72 ou 06 43 23 45 70.

Réservez votre soirée du 18 mars 2016 ; nous vous accueillerons à la Cour Gauthier à partir de 19 h; des écrivains locaux seront présents pour des dédicaces et échanger sur leurs livres avec le public.

5.2 – Amicale des anciens

L'Amicale a fêté joyeusement ses 45 hivers le 17 décembre dernier. Notre quadra a encore de bonnes idées en tête !!



Activités 2016, 1^{er} semestre :

Après l'Assemblée Générale du jeudi 21 janvier dernier où 114 personnes nous ont fait le plaisir d'y participer, nous commencerons par un concours de Chaloupée, ouvert à tous, le **samedi 5 mars** Salle Jeanne d'Arc.



Inscriptions dès 13 h 30, début des jeux 14 h.30.



Jeudi 24 mars, Maison de l'Amitié, cours d'Art floral, nos « petites mains » créeront une composition pour Pâques.

Mercredi 6 avril, 40 personnes iront applaudir



au Zenith d'Orléans. Car complet.



Jeudi 21 avril, 1^{er} repas au Lancelot.

N'oublions pas notre loto à thèmes en soirée du **vendredi 20 mai** Salle Jeanne d'Arc

Ouverture des portes : 19 h.

Début des jeux : 20 h 30

De très beaux lots attendent les veinards !



Jeudi 9 juin, nous organisons comme chaque année, une grande journée d'animation .Buffet copieux, loto gratuit, jeux etc...

Nous terminerons ce semestre par un séjour découvert de l'Armor, du **30 juin au 5 juillet**

Prix par personne, 855 € tout compris du petit déjeuner du jour 1 au dîner du jour 6.

(Apéritif de bienvenue, vin au repas, café.. un guide accompagnateur...)



Nous visiterons sur 5 jours :

Cap Fréhel, station balnéaire des Sables d'Or et son casino,

SAINT CAST, Côte de granit rose, l'Ile de Bréhat,

L'usine marémotrice de la Rance, SAINT MALO, DINARD, DINAN, CANCALE et un Exceptionnel embarquement à bord du TRAIN MARIN pour aller à quelques kms

du rivage découvrir les pêcheries et les bouchots, du jamais vu !!



Inscription dès maintenant, règlement à votre vitesse et renseignements au 02 38 39 89 66 ou 06 68 89 57 37.

Pour les personnes intéressées par nos activités, la porte de l'Amicale est ouverte. Cotisation annuelle : 18 €. Aucune obligation, pas de limite d'âge.

La Présidente, Micheline BRUSSEAU

5.3 – Club informatique de Chilleurs

Comme chaque année, les cours ont repris en octobre. Ils s'adressent à tous ceux qui veulent découvrir ou apprendre à mieux maîtriser l'outil informatique. Débutant ou initié, venez ainsi apprendre dans un cadre convivial le maniement de l'ordinateur, le traitement de photos, l'utilisation d'Internet et d'une tablette numérique, ou faire vos premiers pas en généalogie.

Cette année, nous avons même ouvert des cours du soir, permettant ainsi aux personnes du monde du travail de pouvoir y participer (cours ayant reçu un grand succès).

N'hésitez pas à venir nous rejoindre lors de notre assemblée ordinaire, qui se déroulera le 18 juin 2016 à 10 h, salle de l'Amitié.

Vous pouvez également vous renseigner en appelant le secrétariat au 02.38.39.86.45.

5.4 – L'Avenir

SECTION PÊCHE

Ouverture de la pêche à l'Etang de la Rouche, le 2 avril 2016 de 7 heures à 20 heures.

Fermeture le 31 octobre 2016.



Les tickets et cartes sont en vente auprès de :

- Garage ERAY
- Boulangerie PELISSOU
- Restaurant La TETE DE VEAU
- Bar-tabac L'ESCALE

Les tarifs sont les suivants :

- 3 € le ticket à la journée pour les adultes
- 2 € le ticket à la journée pour les enfants de moins de 14 ans, accompagnés d'un adulte
- 40 € la carte annuelle pour les habitants de CHILLEURS AUX BOIS
- 60 € la carte annuelle pour les autres
- Gratuit le mercredi pour les enfants de CHILLEURS de moins de 14 ans, accompagnés d'un adulte

Comme les autres années, un lâcher de truites aura lieu le samedi 4 juin 2016.

SECTION MUSIQUE

La batterie fanfare recherche des musicien(ne)s confirmés ou non (tambours, clairons) pour nous accompagner dans nos différentes sorties.

Les répétitions pour les débutants ont lieu le mercredi après-midi. Répétition générale le premier vendredi de chaque mois.

Les cours sont gratuits, ainsi que le prêt d'instruments.

Pour plus d'informations appeler le Président Robert ROGER. Tel : 06.86.38.30.99

5.5 – Familles Rurales - Service à la personne

Le 12 janvier, une rencontre festive a rassemblé les *Aides à domicile* de l'association pour fêter trois départs à la retraite: Ghislaine, 24 ans de service, Martine, 10 ans, et Anita, 18 ans, responsable du secteur forêt d'Orléans avec l'accueil de sa remplaçante Marion THABARIN.



Rapport d'activité de l'association pour 2015 du secteur de PITHIVIERS

- 18 aides à domicile ont œuvré 17 051 heures sur 18 communes chez 135 personnes. (âgées, handicapées, malades ainsi que des familles)
- Sur la commune de CHILLEURS, 6 aides à domicile sont intervenues 8 899 heures chez 71 usagers.

Les services sont assurés par un personnel formé et qualifié

Renseignements et contact pour le secteur du Pithiverais:

Madame Caroline OUVRARD vous accueille au bureau de CHILLEURS-AUX-BOIS, 42 Grande rue (près de la Mairie)

Le Lundi : 8 h 45 – 10 h 45

Le Mercredi : 8 h 45 – 10 h

Le Jeudi: 9 h 15 – 10 h 15

Tel: 02 38 39 89 11 (répondeur) Portable : 06 86 56 78 38

Ou 02 38 65 48 77 (Fédération départementale)

Les rendez-vous de « MIEUX VIEILLIR ENSEMBLE »

Vendredis 26 février 2016 et 18 mars 2016 de 14 h à 16 h à la "Maison de l'Amitié" 75 Grande rue à CHILLEURS.

Inscription recommandée auprès de "Familles Rurales" du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h

Tel: 02 38 65 48 88

Participation : 2€ par personne et par vendredi

5.6 – Comité des fêtes

A VOS AGENDAS!

Le Dimanche 20 Mars 2016, nous organisons notre traditionnelle " marche de Printemps".

Elle se déroulera intégralement en forêt quel que soit le parcours réalisé.

3 parcours vous seront proposés avec ravitaillement(s)



Le Lundi 28 Mars 2016 à la Cour Gauthier, tous les enfants de la Commune sont invités à chercher les œufs de Pâques dans le parc.



Le **Samedi 9 Avril 2016**, nous organisons une soirée dansante "Années 80" avec repas au gymnase.
Sur réservation



ERRATUM. Il a été indiqué, dans le calendrier des manifestations, une soirée choucroute le samedi 9 avril, date de la soirée Années 80. Merci de ne pas tenir compte de cette précédente information.

Le **Samedi 28 Mai 2016**, concours de Pétanque au terrain de la Rouche.



Le **Samedi 25 Juin 2016**: Feu de Saint Jean

Le **Dimanche 26 Juin 2016**: Foire aux Chiens

Pour toutes ces dates, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur l'affichage dans les commerces (notamment pour les dates de réservation).

Renseignements et contact Comité des Fêtes : 06.71.71.41.83 ou cdf.chilleurs@laposte.net

5.7 – COC Football

Le 18 mars à 20 heures, les jeunes U13 iront au stade de la Source pour être ramasseurs de balles sur le match USO/FREJUS ST RAPHAEL en championnat National.

Le 23 avril, aura lieu au stade Jean Tressy, le tournoi semi nocturne des loisirs.

Le 29 mai, aura lieu de 10 h à 18 h le tournoi u7/u9 Challenge Julien DELONGLEE.

La section organise ce même jour les 100 ans du foot à CHILLEURS , une exposition sera ouverte au public à partir de 14 h sur ce thème.

Si vous possédez des archives (licences, photos, maillots,..) sur le foot à CHILLEURS, n'hésitez pas à nous contacter au 06 83 83 59 83.

Buvette et restauration sur place.

Venez nombreux encourager nos jeunes et vous rappeler de bons moments.

Nous comptons sur vous.

C. GIROUX.

5.8 – Sapeurs Pompiers

Un engagement citoyen

Le volontariat est un engagement citoyen. Il est le socle de l'organisation des secours en France. Il permet d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous. Le sapeur-pompier volontaire participe, aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, à l'ensemble des missions des services d'incendie et de secours.

80 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires

Ils sont près de 200 000 à avoir fait le choix, en parallèle de leur activité professionnelle, de consacrer une partie de leur temps au service de leur communauté. En fonction de ses disponibilités, le sapeur-pompier volontaire effectue en moyenne 6 interventions par mois.

Les missions

Les sapeurs-pompiers s'engagent à porter secours et à protéger, chaque jour, leurs concitoyens.

La principale mission des sapeurs-pompiers est le secours d'urgence aux personnes, qui représente 75 % de leurs interventions. Ils assurent également les secours routiers (6 %), luttent contre les incendies (7 %), interviennent lors des catastrophes naturelles ou encore au secours des animaux (12 %).

Volontariat et activité professionnelle

Tout au long de son activité de volontaire, le sapeur-pompier acquiert des compétences qui font de lui un véritable atout au sein de son entreprise. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) peut conclure, avec les employeurs, une convention. Cette dernière précise les modalités de la disponibilité du sapeur-pompier volontaire, lui permettant de concilier son engagement avec son activité professionnelle.

S'engager

Pour rejoindre les sapeurs-pompiers volontaires, adressez-vous au centre de secours le plus proche de chez vous.

Pour en savoir plus

<http://www.interieur.gouv.fr>

<http://www.sapeurs-pompiers-volontaires-moi-aussi.fr>



Avec le soutien de Renault

sapeur-pompier
+ volontaire = moi aussi



SAPEURS • POMPIERS
DE FRANCE



Venez nous rejoindre...

Le centre de secours organise une formation de premiers secours PSC1

LE SAMEDI 16 AVRIL 2016

DE 8H00 à 17H00

TARIF : 58 EUROS

Contact : ADJ G.GILET 06 70 19 42 18

Cpichilleurs@sdis45.fr

7 heures
qui peuvent
sauver
une vie





Chilleurs Info
Conception et mise en page :
Commission Communication
Crédit photographique : Tous droits réservés
Photogavure et impression :
Images'IN et imprime

